

Demande de renseignements

Par fanfan5964, le 18/08/2020 à 06:02

Bonjour,

Je suis divorcée depuis le 8 juillet avec convention sans juge avec signature d'un notaire, j'ai laissé a mon ex les 3/4 des meubles appareils ménagers ect, je n'ai pas dis a mon avocate qu'il avait une épargne salariale, un plan épargne et des économies pour ne pas l'embéter. j'ai demandé une pension compensatoire de 150 euros par mois pendant 4 ans et 1500 pour soit disant la moitié de la valeur de la voiture(elle est cotée beaucoup plus).

Après avoir quitter le domicile j'ai su qu'il avait quelqu'un et qu'elle emménageait avec lui deux jours après mon départ...

Je voudrais savoir si j'ai un recours pour changer le montant de la pension et le vrai partage de la valeur de la voiture et des épargnes?

merci pour vos réponses.

Par youris, le 18/08/2020 à 10:22

bonjour,

étant divorcé, votre ex a le droit d'avoir une compagne.

en fait, vous voulez modifier vos déclarations uniquement par jalousie.

vous avez établi avec votre mari une convention signée par les époux et vos avocats chez le notaire qui a conservé un exemplaire de cette convention.

s'agissant d'un contrant, cette convention par acte sous signature privée contresigné par avocat pourra être révisée d'un commun accord des parties par acte sous seing privé.

vous pouvez demander conseil à votre avocat.

salutations